

# Quater

EXPERT EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

## CONDITIONS GÉNÉRALE DE VENTE



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ACTIVITÉS FORMATION DE QUATER SARL

### 1 DEFINITIONS

**Cabinet Quater** : SARL fondée en 2002 et exploitant le nom commercial de "Orientation-Nice".

**Client** : co-contractant du cabinet Quater.

**Formation interentreprises** : formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par le cabinet Quater.

**Formation intraentreprise** : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par le cabinet Quater.

**Formation à distance** : formation réalisée par le stagiaire en autonomie grâce à des supports écrits, audios ou vidéos.

### 2 OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

### 3 DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le cabinet Quater fait parvenir au Client une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais au cabinet Quater un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

### 4 FORMATIONS INTERENTREPRISES

#### **Conditions Financières :**

L'acceptation du cabinet Quater étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, le cabinet Quater se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

#### **Les factures sont émises à l'inscription**

Le cabinet Quater se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

## 5 FORMATIONS INTRAENTREPRISE

### **Conditions Financières :**

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par le cabinet Quater. L'inscription est validée sous réserve du paiement intégral de la formation. Des facilités de paiement en plusieurs fois peuvent être proposés au Client.

En cas de paiement en plusieurs fois, le non-paiement d'une échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, le cabinet Quater se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

## 6 REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

Le cabinet Quater offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

## 7 CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

- **Pour les formations Interentreprises :**

Pour toute annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

- **Pour les formations intraentreprises :**

Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par le cabinet Quater à ce dernier.

Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par le cabinet Quater à ce dernier.

### **DÉMATÉRIALISATION DES SUPPORTS**

Les supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés.

## 8 PRIX ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de Quater SARL.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D.441-5 c com. Le cabinet Quater se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

## 9 REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne
- fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si le cabinet Quater n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Financement CPF:

Les CGU de la plateforme "moncompteformation.gouv.fr" s'appliquent en priorité.

## 10 REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande au cabinet Quater, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), le cabinet Quater pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité pour quelque raison que se soit.

## 11 INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées au cabinet Quater en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels du cabinet Quater pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé au cabinet Quater.

## 12 PROPRIETE INTELLECTUELLE

Pour les formations interentreprises et les formations à distance les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive du cabinet Quater et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

### **Pour les formations intraentreprise :**

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, Quater pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

## 13 RESPONSABILITE

Le cabinet Quater pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation.

L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client au cabinet Quater au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

## 14 CONFIDENTIALITE

Toutes informations (hors celles accessibles au public dont le cabinet Quater ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. La présente clause autorise le cabinet Quater à communiquer les informations au sein du groupe.

Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

## 15 COMMUNICATION

Le Client autorise expressément le cabinet Quater et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

## 16 RENONCIATION

Le fait pour le cabinet Quater de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## 17 LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre le cabinet Quater et ses Clients relèvent de la Loi française.

## 11 INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées au cabinet Quater en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels du cabinet Quater pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé au cabinet Quater.

## 12 PROPRIETE INTELLECTUELLE

Pour les formations interentreprises et les formations à distance les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive du cabinet Quater et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

### **Pour les formations intraentreprise :**

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, Quater pourra céder au Client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

## 13 RESPONSABILITE

Le cabinet Quater pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation.

L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client au cabinet Quater au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.